Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 JUIN 2016

Etaient présents : Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, PROISY Stéphanie, ANUSET Jean-Marc, LIEVOIS Michèle, MULET Xavier, COULLE Katia, DUBREUCQ Geneviève

Absents Excusés : Mr ITTELET Robert pouvoir à Mr ANUSET Jean-Marc
Mr CHOPIN Christophe pourvoir à Mr RISBOURG Jean-Luc

Absents : Mme Nathalie DROY, Mr FOUCHER Loïc

Mme Roy Josette est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Délibérations à rattacher : demandes de subventions amendes de police, Région et CDDL pour le projet campus scolaire, sécurisation, équipement sportifs
- Proposition de financement d'un prêt de 550 000€
- Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Agricole
- Renouvellement du bail précaire entre la Commune et Mr LEGROS Yannick
- Remboursement de cautions-départs logements communaux
- Proposition à la location du logement n°8 rue des alouettes
- Demande d'une subvention CDDL pour l'accessibilité au stade
- Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille
- Ouvertures de crédits pour l'achat d'une baignoire et d'un mitigeur, remplacement d'une lanterne accidentée EP257 et dépose et pose d'un support panneau de signalisation.
- Occupation de la salle polyvalente par « Prestishow »-Renouvellement de la convention de mise à disposition.
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, Mme Roy Josette est élue secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc RISBOURG arrive à 20 heures 08.

Lecture des pouvoirs : Mr ITTELET Robert pouvoir à Mr ANUSET Jean-Marc
Mr CHOPIN Christophe pourvoir à Mr RISBOURG Jean-Luc.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour, il propose d'y ajouter trois points :

- Le vote des subventions aux associations
- Charte zéro phyto
- Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et départementale de l'aménagement de 2 plateaux traversant sur les RD37 et RD29 en agglomération de la commune de Sains-Richaumont.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **Objet : Délibérations à rattacher à la séance du 10 mai 2016** :
- Demande de subvention du produit d'amendes de police pour la réalisation d'un plateau de sécurité rue de Lemé et rue de la Gare

- Demande de subvention de la REGION pour le projet « Création Equipements Sportifs » city-stade.

- Demande de subvention de la REGION pour le projet abords campus scolaire « sécurisation aux abords du campus, accessibilité au campus »

- Demande de subvention CDDL- Projet Campus Scolaire- Création équipements sportifs City-Stade

Le Conseil Municipal donne son accord pour rattacher ces délibérations à la séance du 09 juin 2016.

- **Objet : Proposition de financement d'un prêt de 550 000€**

Le Maire donne connaissance des conditions financières reçues concernant un prêt de 550 000€ pour « travaux de construction et de voirie » :

- ***La Caisse d'Epargne de Picardie***

Montant emprunté	*550 000.00€*	
Périodicité	*ANNUELLE*	*TRIMESTRIELLE*
Durée du prêt : ***20 ans***	*Taux fixe garanti 5 ans : 1.50%*	
1ère échéance	*32 149.74 €*	*8 016,36€*

- *Conditions financières :*
- *Taux de rémunération du livret A+0.50% soit 1.25 actuellement.*
- ***La Banque Postale***

Montant emprunté	*467 000.00€*	
Périodicité		*TRIMESTRIELLE*
Mode d'amortissements	*Echéances constantes*	*Constant*
Durée du prêt : ***20 ans + 1 mois***	*2.05%*	*2.02%*
1ère échéance	*7 130.47€*	*8 222.05€*
Dernière échéance	*7 130.47€*	*5 866.98€*

- ***Nouvelles conditions financières de ce jour*** *:*

Montant emprunté	*467 000.00€*	
Périodicité	*TRIMESTRIELLE*	
Mode d'amortissements	*Echéances constantes*	
Durée du prêt : ***20 ans + 1 mois***	*1.49%*	
Echéance	*8 699.92€*	

Le Maire indique avoir aussi reçu ce jour une proposition du CRCA :

MONTANT DU PRET	550 000	400 000	150 000
DUREE EN ANNEES	15	15	15
ECHEANCES/AN	1	1	1
NOMBRE D'ECHEANCES	15	15	15
TAUX FIXE	1.30%	1.30%	1.30%
FRAIS DE DOSSIER	NEANT	NEANT	NEANT
ECHEANCES EN EUROS	40 594.85	29 523.53	11 071.32
COUT TOTAL DES INTERETS	58 922.80	42 852.95	16 069.86

550 000€ sur 20 ans au taux fixe : 1.90% coût des intérêts : 116 249€

Le Maire fait le point sur la capacité à rembourser les emprunts de la commune, ce point avait déjà été fait par Mr Charles MARTIN, Trésorier Municipal lors du vote du budget primitif du 26 avril 2016 et il avait indiqué : *« l'investissement dans une commune est un signe de dynamisme, de plus, les taux d'emprunt sont aujourd'hui au plus bas, donc l'opportunité est à saisir. Ce qui ne sera peut - être plus le cas d'ici un an ou deux. »*

Le Maire propose aux membres présents de délibérer afin de profiter du taux fixe de 1.30% sur 15 ans, de débloquer 150 000€ maintenant et 400 000€ dans 6 mois si cela est nécessaire au financement des futurs investissements, l'avis de Mr MARTIN sera sollicité. Avant le terme des 6 mois, une concertation du Conseil Municipal aura lieu, afin de faire le point sur les besoins de tout ou partie du déblocage des fonds de 400 000€.

Après discussion les membres du Conseil Municipal passent au vote :

Prêt de 150 000€ sur 15 ans au taux de 1.30% à débloquer maintenant : vote à l'unanimité.

Prêt de 400 000€ sur 15 ans au taux de 1.30% à débloquer dans 6 mois avec réflexion sur les besoins financiers : vote à la majorité pour 12, contre 1, abstention 0.

Mme LIEVOIS Michèle qui a voté contre la réalisation du prêt de 400 000€, s'interroge sur la capacité de la Commune à rembourser un tel emprunt.

Mme LIEVOIS Michèle : *« la commune ne va pas suivre, 400 000€ c'est trop pour le petit budget de la commune ».*

Le Maire revient sur les explications données peu de temps avant sur la capacité à rembourser les emprunts, « *notre CAF NET (capacité d'autofinancement) étant égale à 2 fois l'annuité d'emprunts, la commune a la capacité de financer les remboursements de dettes, comme l'a expliqué Mr MARTIN lors du vote du budget primitif ».*

Mme LIEVOIS Michèle : *« la Commune a la capacité de rembourser maintenant, mais ne pourra plus emprunter, le montant est énorme ! »*

Le Maire : *« comme je vous l'ai présenté sur le tableau de synthèse des emprunts en cours, lors du vote du budget primitif 2016, plusieurs prêts arrivent à échéance dans les années à venir ».*

Mr LAMOUREUX Vincent arrive à 20 h 42.

- **Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse du Crédit Agricole**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, le renouvellement de la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **50 000** Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10 %.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20%

Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de

créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-Pierre VIEVILLE pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Objet : Bail commercial- AUTO-ECOLE LEGROS Yannick

Le Maire indique que le bail précaire consenti à Mr LEGROS Yannick « Auto-Ecole » pour une durée de deux ans, arrive à expiration le 16 juin 2016. Le Maire propose de reconduire le bail précaire dans les mêmes conditions.

Par courrier en date du 07 juin 2016 Mr LEGROS Yannick a confirmé son accord pour la conclusion d'un bail commercial classique pour les locaux 20 place de l'hôtel de ville à SAINS-RICHAUMONT.

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donnent leur accord pour un bail commercial de trois, six, neuf années entières et consécutives qui commencera à courir à compter du 16 juin 2016 pour expirer le 15 juin 2025. Montant du loyer 300€/mois. Le preneur aura la faculté de faire cesser le bail à l'expiration de la période triennale en prévenant le bailleur par acte extrajudiciaire signifié 6 mois au moins à l'avance ou à n'importe quel moment d'un commun accord entre les deux parties sans que cette clause ne soit mentionnée dans le bail.

Objet : Remboursement de cautions-départs logements communaux

Le Maire indique que les états des lieux de départ des logements communaux n°2 et n°8 rue des alouettes n'ayant donné lieu à aucune remarque, les cautions d'un montant de 350.77€ (ALIZARD G.) et 164.34€ (DELESSART C.) peuvent être rendues à Mr ALIZARD Gautier et Mme DELESSART Christine.

Ouverture de crédits :

Art 165 remboursements de cautions…….516.00€

Ligne 020 dépenses imprévues d'investissements……-516.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet : Proposition à la location du logement n°8 rue des alouettes

Le Maire propose de louer le logement n° 8 rue des alouettes, il donne lecture du courrier reçu le 30 mai 2016, de Mlle Adeline RAMOLU, cette dernière souhaiterait louer le logement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour louer ce logement à Melle RAMOLU Adeline à compter du 1er juillet 2016.

Objet : Demande d'une subvention CDDL pour l'accessibilité au stade

Conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal le 19 novembre 2015 relative à l'approbation du calendrier d'accessibilité programmé, la création d'un cheminement praticable et d'un parvis mettant toutes les entrées du local du stade au même niveau doit intervenir en 2016.

M. Le Maire propose de faire une demande de subvention CCDL pour la réalisation de ces travaux.

Objet : Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille

Le Maire indique que la commune a déposé de la vieille ferraille chez GALLOO FLAVIGNY, soit 2,870 tonnes. Cet établissement a fait parvenir à la commune un chèque de 310.50€.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le chèque de 310.50€. Cette recette sera portée au budget primitif 2016.

Objet : Ouvertures de crédits pour l'achat d'une baignoire et d'un mitigeur, remplacement d'une lanterne accidentée EP257 et dépose et pose d'un support panneau de signalisation.

Le Maire indique qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2016 :

Achat d'une baignoire et d'un mitigeur pour le logement communal 4 rue des Alouettes prog 413	188.00€
Remplacement d'une lanterne accidentée EP257 prog 414	553.00€
Dépose et pose d'un support panneau de signalisation prog 415	340.00€
Ligne 020 dépenses imprévues d'investissements	-1 081.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet : Occupation de la salle polyvalente par « Prestishow »-Renouvellement de la convention de mise à disposition.

Le Maire donne connaissance du mail reçu le 31 mai 2016, de Mme LITTIERE Aurélie de MARLE. Cette dernière souhaite occuper la salle polyvalente tous les lundis de 18 h 30 à 19 h 15 pour dispenser un nouveau cours de zumba pour les enfants de 4 à 12 ans puis un cours pour les adultes de 19 h 30 à 20 h 30, à partir du lundi 5 septembre 2016 jusqu'au lundi 26 juin 2017. Le Maire rappelle que cette personne dispense des cours de ZUMBA DANCE pour les adultes tous les mardis de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente et qu'une convention de mise à disposition du local a était signée et expire le 30 juin 2016. Il y a lieu de renouveler cette mise à disposition et d'en fixer le prix.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité un forfait de 450€ pour 2 cours de zumba (45 minutes pour les enfants et une heure pour les adultes) tous les lundis, pour la période allant du 05 septembre 2016 au 26 juin 2017. Cette somme sera réglée de la façon suivante :

Echéancier :

150€, au 05 décembre 2016
150€, au 05 mars 2017
150€, au 05 juin 2017
Echéances à régler par chèque à l'ordre de la TRESORERIE DE VERVINS
Une convention d'utilisation de salle sera mise en place.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'échéancier ci-dessus.

Objet : Vote des Subventions 2016 aux associations

Madame DOUBLEMARD Annie, 1er Adjointe au Maire donne lecture des différents bilans d'activités et financiers des associations ayant répondu au courrier pour l'attribution des subventions 2016. Elle indique que les dossiers de demande de subventions ont été étudiés en commission jeunesse culture et vie associative lors de la réunion du 18 mai 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- SOCIETE SPORTIVE L'ESPOIR 4 100€
- TENNIS DE TABLE 1 500€
- ASS ACPG-CATM-TOE VEUVES 650€
- CLUB DES SAINSOIS 500€
- CMT DU SOUVENIR FRANCAIS 100€
- AS DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLE 650€
- ASS DES PARENTS D ELEVES DU COLLEGE 500€
- SOCIETE DE CHASSE SAINS RICHAUMONT 500€
- HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE 300€
- COMITE D'ANIMATION 300€
- RUCHER ECOLE DE L'ABEILLE NOIRE 300€
- AMICALE DU PERSONNEL COMUNAL DE SS RICHAUMONT 300€
- L'ARAIGNEE MORGANE 300€

Le montant des subventions allouées atteint : 10 000.00€

La dépense sera prise à l'article 6574 du budget primitif en cours.

La commission rappelle également que les dossiers doivent être envoyés complets dans les délais. L' association du Souvenir français sera avertie dans ce sens. Concernant la subvention allouée à l' APE du collège, elle sera accompagnée d'un courrier spécifiant le nom des enfants concernés.

Objet : charte Zéro phyto

A la suite du Grenelle de l'environnement, le plan Eco-phyto 2018 vise à réduire l'usage des pesticides au niveau National. La Loi Labbé du 6/02/2014 établit l'interdiction de ces produits pour 2022.

Les produits phyto sanitaires utilisés pour lutter contre les herbes indésirables, les ravageurs et les maladies qui attaquent les plantes contaminent le milieu et présentent des risques importants de pollution du milieu aquatique et de la ressource en eau.

Le Conseil Municipal a autorisé par délibération du 19 novembre 2014, Mr le Maire à signer la charte proposée aux collectivités locales volontaires afin d'établir un plan de réduction et d'élimination de ces pratiques polluantes et dangereuses pour la santé.

Cet accompagnement des communes pour la mise en oeuvre de la charte dans le cadre du contrat d'animation FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) par l'Agence de l'eau Seine Normandie -Région Picardie, définit cinq niveaux de pratiques allant de l'état des lieux et de l'élaboration d'un plan de désherbage à un arrêt total des produits chimiques et un changement des pratiques (zéro phyto). Elle constitue un engagement fort de la commune.

Un subventionnement est actuellement accordé pour Les ZRR sur la base du niveau 3.

Au vu de notre volonté et de notre avancement dans cette charte (plus aucun traitement phyto, actions diverses en faveur de l'environnement, animations vers les jardiniers amateurs, actions compostage, paillage, …), dans le cadre de la charte Zéro Phyto et suite à la visite annuelle avec la FREDON de Picardie, il nous a été suggéré de passer directement en niveau 5 (nous sommes actuellement en niveau 3).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, d'acter notre volonté et souhaite parvenir au niveau 5 directement.

Objet : Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et départementale de l'aménagement de 2 plateaux traversant sur les RD37 et RD29 en agglomération de la commune de Sains-Richaumont.

Le Conseil Municipal de Sains-Richaumont à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'Ouvrage Communale et Départementale de l'Aménagement de 2 plateaux traversant sur les RD37 (au PR8+100) et RD29 (au PR17+330) en agglomération de la commune de Sains-Richaumont.

Synthèse des commissions :

Monsieur LAMOUREUX informe l'assemblée qu'une exposition se tiendra à la médiathèque du 18 au 24 juin « En avant la musique », les scolaires seront reçus entre le 20 et le 24 juin.
Le 24 juin se déroulera la grande fête de musique avec un plateau d'artistes en continu de 17 h 30 à 00 h 30 et une brocante nocturne est organisée par l'amicale du personnel communal.
Réunion de la commission information et communication se réunie ce mardi 14 juin à 18 heures. Monsieur Philippe POIRETTE, viendra présenter l'ébauche du site internet de la commune.

Infos diverses :

Le Maire donne lecture de l'invitation concernant l'inauguration de la Maison de Services au Public de Sains-Richaumont qui aura lieu le Jeudi 23 juin à 17 h 30 à la Poste, en présence de Mr Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'arrêté du 30 avril 2012 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation dans le périmètre d' Aménagement Foncier proposé par la commission intercommunale d'Aménagement Foncier de SAINS-RICHAUMONT, CHEVENNES et HOUSSET est abrogé par arrêté du Président du Conseil Départemental du 26 mai 2016.

Mme DOUBLEMARD indique que le jury villes et villages fleuris est passé dans la commune. Elle propose aux membres qui le souhaitent de consulter le dossier remis aux membres du jury lors de leur passage, afin d'appuyer la candidature de la commune.

Questions diverses :

Mme LIEVOIS indique que les habitants de la Résidence du Patronage se plaignent de la hauteur de la bordure de sortie de parking.

Mme ROY indique que lors de fortes pluies l'eau entre sur son terrain.

Séance levée à 21 heures 46